Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20260605-DCM20260605_2-DE

Commune de BRIE
22 rue de Bretagne
35150 BRIE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, **le 5 Juin 2026 à 20h30**, le Conseil Municipal, proclamé élu à la suite des récentes élections municipales du 15/03/2026, régulièrement convoqué le 28 mai 2026 par Monsieur Bruno PELLETIER, Maire, s'est réuni à la Mairie, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

Présents : Bruno PELLETIER, Michelle RIET, Dominique BRISARD, Christine GANTELET, Philippe DENIS, Damien DERSOIR, Michèle BORDELET, Aline PERRIN, Coralie JAEG, Yoann ROBIEU, Patrick ROBERT, Caroline MARTEL (arrivée à 20H45), Ludovic DRONIOU, Louise BRISARD, Melvyn BOUYER (arrivé à 21H00).

Absents :

Excusés : Mr Yoann ROBIEU (donne procuration à Mr Damien DERSOIR)
Mme Coralie JAEG (donne pouvoir à Mr Dominique BRISARD)

Secrétaire de séance : Mme Michelle RIET

Le compte-rendu du Conseil municipal du 18 Mai 2026 est validé à l'unanimité.

2. RAFCOM – RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DES MANIFESTATIONS de la saison culturelle intercommunale 2026 - 2027

M. le Maire présente le projet de convention de partenariat avec la Roche aux Fées Communauté concernant l'organisation d'évènement sur la commune de Brie dans le cadre de la saison culturelle intercommunale 2027-2026: **Vendredi 2 Octobre 2026 à l'Abri de L'Ise – CONCERT « MOUK » Festival du Grand Souflet**

Objet de la convention
Cette convention de partenariat présente les objectifs fixés dans le cadre du développement d'une saison culturelle intercommunale. Elle présente les valeurs, principes et engagement de chacun des participants amenés à s'impliquer dans sa mise en œuvre. Cette convention concerne l'organisation des évènements, proposés dans le cadre de la saison culturelle intercommunale 2026-2027 :

ARTICLE 4. Engagements et rôle de Roche aux Fées Communauté
En tant qu'organisatrice et coordinatrice de la saison culturelle intercommunale, Roche aux Fées Communauté :
- est à l'initiative des propositions de programmation, afin d'en garantir la cohérence et la qualité. Elle se base pour cela sur un comité de programmation composé d'élus issus de la commission Culture-Tourisme, et d'agents de Roche aux Fées Communauté.
- prend en charge les frais généraux d'organisation : achat des spectacles, cachets d'artistes, défraiement des artistes, droits d'auteurs, location de matériel technique, communication…
- organise et anime les réunions nécessaires à l'accueil des manifestations dans chaque commune,
- propose et coordonne la mise en œuvre d'actions culturelles autour de la manifestation,
- édite les supports de communication globale et assure leur diffusion générale ainsi que les relations publiques,
- organise, édite et collecte les recettes de billetterie,
- évalue l'action à son terme et la saison portée dans sa globalité, met à disposition les ressources humaines nécessaires à l'organisation et à la coordination de la saison